

MARCHE PRIMAIRE

Période	Nbre de parts	Capital nominal
Au 30.09.2013	114 262	17 482 086

MARCHÉ SECONDAIRE

Modalités pratiques :

La Société de Gestion adresse sans frais les formulaires d'ordre d'achat ou de vente ou de modification-annulation. Ces documents sont également disponibles sur le site internet : www.dauphipierre.com. Les cinq prix d'achat les plus hauts, les cinq prix de vente les plus bas et les quantités correspondantes figurant sur le registre des ordres sont communiqués sur le site internet.

Elle procède à la confrontation des ordres d'achat et de vente chaque période d'un mois. Le prix d'exécution est ainsi déterminé le dernier jour ouvrable du mois à 12 h 00. Le prix d'exécution et la quantité des parts échangées sont rendus publics le jour de l'établissement du prix sur le site internet.

Achat

Seuls sont recevables les ordres d'achat à prix maximum. Leur inscription est subordonnée à la couverture d'une somme égale au montant global maximum de la transaction frais inclus.

Prix d'exécution

Période	Prix acquéreur	Prix d'exécution	Nbre de parts offertes à la vente				Nbre de parts exécutées	Solde
			Sur le mois	Report du mois précédent	Annulation	total		
						Solde	au 30.06.13	381
Au 31.07.13	250.00 €	227.73 €	131	381	-	512	131	381
Au 30.08.13	245.00 €	223.17 €	452	381	-	833	387	446
Au 30.09.13	240.10 €	218.71 €	389	446	-	835	389	446
		TOTAL	972*			TOTAL	907	
						Solde	au 30.09.13	446

* sur les 972 parts enregistrées à la vente sur le trimestre, 370 proviennent du règlement de 2 successions

Ordres d'achat

Les 5 prix d'achat les plus hauts	Quantité demandée
245.00 €	102
243.00 €	5
240.10 €	373
240.05 €	25

Carnet d'ordres
Confrontation
du 30.09.13

Ordres de vente

Les 5 prix de vente les plus bas	Quantité offerte
240.00 €	389
249.00 €	30
251.00 €	35
315.00 €	81
340.00 €	300

DIVIDENDES

Période	Acompte payé le	Montant de l'acompte	Montant du dividende global
1 ^{er} trimestre 2013	29.04.13	3.51 €	
2 ^e trimestre 2013	29.07.13	3.51 €	
3 ^e trimestre 2013	29.10.13	3.51 €	

Taux de Distribution sur la Valeur Marché 2012 :

Dividende brut avant prélèvement libératoire versé au titre de l'année. Soit 15.00 € = 5.35 %
Prix de part acquéreur moyen de l'année * 280.35 €

(*moyenne des prix de parts acquéreur (droits et frais inclus) constatés sur les marchés primaire et/ou secondaire et pondérés par le nombre de parts acquises au cours des échanges successifs)

TRI à 10 ans : 16.26 % (source Société de Gestion)

FISCALITÉ

L'essentiel des revenus de DAUPHI PIERRE est imposable dans la catégorie des revenus fonciers.

Seule une petite partie est imposable dans les revenus des capitaux mobiliers.

Depuis le 01.01.2013, le prélèvement libératoire forfaitaire (PLF) est supprimé et remplacé par un Prélèvement Obligatoire Non Libératoire de 24 %. En conséquence, à compter du 01.01.2013, les revenus de capitaux mobiliers relèvent obligatoirement du barème progressif de l'impôt sur le revenu. Il sera donc retenu chaque trimestre (outre les prélèvements sociaux de 15.50 %), le Prélèvement Obligatoire non libératoire de 24 % (le prélèvement acquitté en 2013 sera imputable sur l'impôt dû en 2014 à raison des revenus perçus en 2013).

Conditions d'exonération du Prélèvement Obligatoire Non Libératoire :

L'associé dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédant le paiement de ces revenus est inférieur à 25 000 € pour une personne seule et à 50 000 € pour un couple marié ou pacsé peut demander à être dispensé de ce prélèvement. Pour les revenus 2013 à déclarer en 2014, il devra, pour ce faire, adresser à la Société de Gestion, avant le 30.11.2013, une attestation précisant que son revenu fiscal de référence 2012 est inférieur aux seuils indiqués ci-avant selon sa situation familiale. Le revenu fiscal de référence 2012 figurera sur l'avis d'imposition 2013.

INFORMATION : Régime des plus-values immobilières des parts de SCPI

A compter du 01.09.2013, l'abattement pour durée de détention s'établit comme suit :

- 6 % pour chaque année de détention au-delà de la 5^e et jusqu'à la 21^e
- 4 % pour la 22^e année révolue de détention.

Ainsi, l'exonération totale des plus-values immobilières de l'impôt sur le revenu est acquise à l'issue d'un délai de détention de 22 ans (au lieu de 30 ans depuis le 01.02.2012).

Par contre, l'exonération totale des plus-values immobilières des prélèvements sociaux reste acquise à l'issue d'un délai de détention inchangé de 30 ans. L'abattement pour durée de détention s'établit comme suit :

- 1.65 % de la 6^e à la 21^e année de détention
- 1.60 % pour la 22^e année de détention
- 9 % de la 23^e à la 30^e année de détention

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition (AG du 07.06.2013)

Président : M. Bruno NICOLET

Membres : M. Philippe ABEL, M. Olivier CLOITRE, M. Claude FERRADOU, M. Patrice GIGNOUX, M. Henri GIRAUD-MOUNIER, M. Olivier MARTIN, M. Xavier MINART, M. Jean-Louis PERRIN, M. Thomas PLOTTIN,

Compagnie Fermière de Chartreuse (représentée par M. Yves GEOFFROY), SCI EGOINE (représentée par M. Maurice JOURNOUD)

Aucun membre du Conseil n'a de lien avec la Société de Gestion.

EVOLUTION DU PATRIMOINE AU COURS DU TRIMESTRE

Acquisition Néant
Cession GRENOBLE – 18 avenue Alsace Lorraine – Bureaux de 235 m² - Prix de vente : 340 000 € - Acte signé le 11/07/2013

Taux d'occupation du patrimoine

Période	En loyer *	En m ²
Au 30.09.2013	89.28 %	87 %

Le taux d'occupation financier (TOF) est l'expression de la performance locative de la SCPI. Il se détermine comme suit :
montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés, ainsi que des indemnités compensatrices de loyers
montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait louée
Il prend en considération les flux effectivement facturés au titre du trimestre civil écoulé.

Mouvements du trimestre

1 – Locaux devenus vacants

ECHIROLLES - 19 rue de Comboire
628 m² libérés par K&N ARTIST STUDIO

2 – Locaux reloués

EYBENS - 1 rue Roland Garros
392 m² : nouveau bail à l'association PARALYSES de FRANCE
MONTBONNOT – 100 Allée St Exupéry
393 m² libérés par COMARCH reloués à POSTE IMMO
LYON – 213 rue de Gerland
446 m² (ex ABB – POLE EMPLOI – LPR) reloués à RESTALLIANCE

Agrément de la Société de Gestion par la Commission des Opérations de Bourse (devenue AMF) SCPI 95-23 du 28.03.95